

## Compte rendu de la séance du 29 juin 2022

**Présents:** Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN

**Absents excusés:** Claudine VIVAREZ, Frédéric COULON

**Excusés représentés:** Amandine TILLET par Ophélie DENJEAN

**Secrétaire(s) de la séance:** Isabelle LAMPLE

### Ordre du jour:

#### Délibérations:

- Décision modificative n°2 (achat de terrains Rieu et Sudrie),
- Décision modificative n°3 (travaux église)
- Plan de financement église - demande fonds de concours CAUVALDOR,
- Détermination d'un montant minimum de loyer (charges) de l'appartement mis à disposition pour les réfugiés ukrainiens.

### Questions diverses

#### Délibérations du conseil:

##### • Décision Modificative n°2

Le 1er adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, n'ayant pas été prévus, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires pour l'acquisition de voirie et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie - acquisition de terrain	355.00	
2188 - 12	Autres immobilisations corporelles - coffre fort	-355.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

##### • Décision Modificative n°3

Le 1er adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 61	Autres bâtiments publics - restauration toiture église	4800.00	
2132 - 16	Immeubles de rapport - amélioration énergétique logement	-2000.00	
21318 - 21	Autres bâtiments publics - réhabilitation école	-2800.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Détermination d'un montant minimum des charges de l'appartement mis à disposition pour l'accueil de réfugiés ukrainiens**

M. le 1er Adjoint explique à l'assemblée que suite à la proposition du mois de mars de notre commune pour la mise à disposition du logement de l'ancienne école, la préfecture demande à la mairie d'estimer un montant de loyer et charges afin de couvrir les frais occasionnés par un hébergement longue durée de réfugiés ukrainiens.

La collectivité n'a pas encore été officiellement retenue pour l'accueil de ces réfugiés : la préfecture effectue un recensement des logements disponibles.

Après discussion, le conseil municipal décide que le montant ne prenne en compte que les charges fixes supportées par la collectivité (fioul, eau, électricité...) et fixe le montant des charges à 400 € par mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Travaux église : demande de subvention CAUVALDOR : fonds de concours**

M. le 1er Adjoint présente au conseil municipal le projet de travaux de l'église. Celle-ci nécessite :

- une réfection du toit (changement d'ardoises, réfection de l'arête faîtière et changement de gouttières, zinguerie),
- une réfection des escaliers menant au clocher pour améliorer la sécurité,
- un démoussage des façades,
- un rebouchage de fissures dans le bâtiment.

Ces travaux sont nécessaires afin d'éviter les infiltrations d'eau et maintenir l'église en bon état.

Mme la Maire a fait établir des devis pour les travaux envisagés qui s'élèvent à 8 572,30 € HT soit 10286,76 TTC pour la réfection de la toiture, le démoussage, l'escalier et 2 700 € HT (sans TVA) pour la maçonnerie. M. le 1er Adjoint présente à l'assemblée le plan de financement suivant:

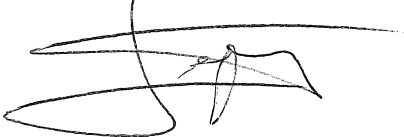
	Taux	Subvention sollicitée
Petit patrimoine CAUVALDOR	30	3 381,00
Autofinancement	70	7 891,30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>11 272,30</b>

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du fonds de concours à la Communauté de Communes CAUVALDOR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire,  
Isabelle LAMPLE



Le 1er Adjoint,  
Thierry MARTIGNAC

